

Collège : Hollande passe en force et publie le décret

► Après l'échec relatif de la grève des enseignants, le décret sur la réforme du collège a été publié au *Journal officiel*. Celle-ci entrera en vigueur à la rentrée 2016

► Autonomie, cours interdisciplinaires, suppression des classes bilangues mais seconde langue en 5^e sont prévus

► La droite est prise de court. François Bayrou appelle à une manifestation

→ LIRE PAGE 10

Collège : Hollande fait fi de la contestation

Au lendemain d'une mobilisation syndicale mitigée, le décret et l'arrêté de la réforme ont été publiés au « JO »

Entre la précipitation et la provocation, la frontière est parfois poreuse. En publiant, mercredi 20 mai, soit au lendemain même d'une journée de mobilisation des enseignants, le décret et l'arrêté portant sur la réforme du collège, le gouvernement n'a pas manqué de crispier encore davantage les opposants à son projet. Manuel Valls avait pourtant prévenu dès mardi : la réforme serait bien « mise en œuvre » et le décret « publié le plus rapidement possible », avait assuré le premier ministre. Il n'empêche : nul ne s'attendait à ce que le calendrier soit autant raccourci.

L'opposition n'a pas tardé à réagir. « C'est de fait un passage en force contre les Français, les profs, tous ceux qui sont mobilisés et, au-delà de la mobilisation de la rue, de ceux qui nourrissent une inquiétude », a déclaré Nathalie Kosciusko-Morizet, numéro 2 de l'UMP, mercredi matin. D'une main, Najat Valaud-Belkacem annonce qu'elle est ouverte à la discussion, le lendemain elle publie au *Journal officiel*. Pour ceux qui avaient encore un doute, la parole de ce gouvernement ne vaut rien. Interrogée par l'AFP, la députée de l'Essonne a ajouté qu'elle souhaitait qu'une « initiative » soit prise dans la journée de mercredi afin de « fédérer toutes les oppositions sur le fond et tous ceux qui sont scandalisés sur la manière de procéder ».

Quelle forme une telle « initiative » pourrait-elle prendre ? Mercredi matin, rien n'était encore arrêté. Le président du MoDem,

François Bayrou, ancien ministre de l'éducation nationale, a pour sa part lancé un appel à une « manifestation nationale ». François Fillon, s'est montré réservé. « Il y a un passage en force. Il faut que la communauté éducative trouve les moyens de réagir à ce passage en force. Mais pour ma part, je n'appelle jamais à une manifestation », a déclaré l'ancien premier ministre sur France Inter.

« Provocation », « faute »

Le SNES, principal syndicat du secondaire, parlait mercredi de « provocation » et de « faute ». Le Snalc, minoritaire et classé à droite – il s'en défend – évoque un « scandaleux passage en force » au lendemain d'une journée de grève des enseignants. Pour la première fois depuis le début de la contestation contre la réforme du collège, les enseignants étaient invités à manifester, mardi 19 mai. Deux mois après la présentation par M^{me} Valaud-Belkacem de son projet de « collège 2016 », sept organisations syndicales – SNES-FSU, SNEP-FSU, Snetaa, Snalc, SUD-Education, FO et CGT Educ'action – défilaient

exceptionnellement derrière la même banderole, réclamant le « retrait de la réforme ».

Dans le cortège parisien, pour lequel la Préfecture avance un chiffre de 3 500 manifestants, contre « 6 000 à 7 000 » selon le SNES, deux motifs d'inquiétude l'emportaient. D'abord, la suppression des options latin et grec. Ensuite, la suppression des classes bilangues et des sections européennes. Premiers à se mobiliser dès la fin

du mois de mars, avant que la contestation ne prenne une tournure politique contre la Rue de Grenelle, les professeurs de langues anciennes et d'allemand était les mieux représentés dans le cortège, brandissant leur « Gaffiot » – le dictionnaire latin-français de référence – et des drapeaux de la République fédérale.

« Retenir les bons élèves »

Pour les professeurs d'allemand, les classes bilangues, créées il y a dix ans, ont constitué une véritable planche de salut en enrayant la chute des effectifs dont souffrait leur discipline. Gilles, la cinquantaine, enseigne la langue de Goethe dans un collège de Vincennes (Val-de-Marne). « Si les bilangues disparaissent, on va nous proposer de faire quoi ? De l'anglais ? », s'interroge le manifestant. Selon lui, « le niveau d'une LV2 n'atteindra jamais celui des bilangues ». Enseignante de russe en section européenne dans deux établissements parisiens, Elisabeth Launay renchérit : « On nous dit que ces sections sont réservées à une élite. Mais elles permettent aussi, dans les établissements plus durs, de retenir les bons élèves. »

Aux côtés des enseignants, quelques anciens collégiens sont venus défendre le modèle par lequel ils sont passés. Emna Dhouié, 18 ans, et Alice Quintallet, 17 ans, portent à bout de bras leurs classeurs sur lesquels elles ont inscrit « latiniste, helléniste, germaniste fière ! » au feutre noir. Entre un oral de latin la veille et un oral d'allemand le lendemain, elles ont

quand même décidé de se rendre à la manifestation, contrairement à leurs camarades de terminale. « Dans une Europe en crise, l'allemand est un plus indéniable pour trouver un emploi », jure Emna. Alice acquiesce : « Les langues anciennes nous ont permis de nous distinguer. Les grandes écoles voient ces options comme une véritable valeur ajoutée au parcours. »

Au vu du taux de grévistes et des cortèges souvent clairsemés, c'est cependant un bilan en demi-teinte

qui s'impose à la fin de cette journée de mobilisation. Dès la fin de la matinée, le ministère de l'éducation avançait un chiffre de 23,4 % de grévistes dans les collèges. Un peu plus d'un quart (27,6 %) des enseignants du public se seraient mobilisés, et 6,7 % de ceux du privé. De son côté, le SNES-FSU annonce « plus de 50 % » de grévistes. « C'est un début de mobilisation plutôt réussi, il confirme qu'il y a un mécontentement, une volonté de se mobiliser », analyse le spécialiste du syndicalisme enseignant Laurent Frajerman. Reste que les manifestations organisées dans une cinquantaine de villes en France n'ont pas été le raz-de-marée attendu : 1 400 personnes à Lyon, 600 à Toulouse, 500 à Bordeaux, selon les chiffres de la police...

Cette mobilisation sans dé-

monstration de force a permis en tout cas aux deux camps de s'attribuer un satisfecit. « L'objectif d'une grève majoritaire est atteint, se réjouit Roland Hubert, cosecrétaire général du SNES-FSU, syndicat

majoritaire dans le second degré. C'est un message fort envoyé au ministère de l'éducation nationale. » En face, le SE-UNSA, favorable à la réforme, peut affirmer que « plus de 7 enseignants sur 10 en collège n'ont pas fait grève (...), une bonne nouvelle pour l'avenir ».

« Il n'y a pas de précipitation, tous les délais sont tels que nous les avions prévus depuis le début », a justifié le ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem,

mercredi matin, après la publication des textes au JO. « Nous avons besoin sur cette réforme du collège de ne plus perdre de temps, d'aller vite. » La ministre a toutefois assuré avoir entendu le mécontentement d'une partie des professeurs, et promis que des « garanties » pour une bonne mise en œuvre de la réforme seraient introduites dans les textes d'application. ■

SÉVERIN GRAVELEAU
ET MATTEO MAILLARD

« Il faut que la communauté éducative trouve le moyen de réagir à ce passage en force »

FRANÇOIS FILLON
candidat à la primaire UMP

VERBATIM

« Nous tiendrons compte des observations. Une concertation sera engagée sur la mise en œuvre, mais la réforme sera poursuivie et mise en œuvre. (...) Nous voulons que dans l'école publique (...), dans les collèges sous convention, il puisse y avoir plus de chances pour tous et l'excellence pour chacun. Et ce n'est pas en baissant le niveau, c'est en élevant le niveau. C'est ça la justice et l'égalité. (...) L'éducation a besoin d'une politique, pas d'une polémique. (...) Ecole, excellence, égalité : en République, ces trois mots n'en font qu'un. »

François Hollande a réaffirmé, mardi 19 mai, lors d'un discours à Carcassonne (Aude), sa détermination à poursuivre la réforme du collège.

La fin des dispositifs « élitistes » fixée à la rentrée 2016

Le décret et l'arrêté relatifs « à l'organisation des enseignements au collège » publiés au Journal officiel mercredi 20 mai fixent une entrée en vigueur de la réforme « à compter de la rentrée scolaire 2016 ». Cette version des textes correspond à celle qui avait été adoptée le 10 avril à la majorité du Conseil supérieur de l'éducation, la principale instance consultative placée auprès du ministère.

Autonomie Principal point de crispation auprès de la communauté enseignante : l'autonomie accordée aux établissements. Les textes prévoient de laisser 20 % de liberté aux collèges sur leur emploi du temps afin de développer,

comme ils le souhaitent, soit des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), soit de l'accompagnement personnalisé, soit des travaux en petit groupe. Cette autonomie est présentée par le ministère comme un moyen d'encourager l'initiative et l'innovation dans les équipes. Certains enseignants y voient plutôt un principe libéral, redoutant que des « pouvoirs accrus » soient donnés aux chefs d'établissement.

Interdisciplinarité L'arrêté détaille les nouveaux EPI. Les professeurs sont invités à mettre en place des projets communs autour de huit thématiques : « Corps, santé, bien-être et sécurité », « Culture et création artisti-

ques », « Transition écologique et développement durable », « Information, communication, citoyenneté », « Langues et cultu-

res de l'Antiquité », « Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales », « Monde économique et professionnel » et « Sciences, technologie et société ». Les élèves devront en suivre au moins deux par an, et au moins six de la 5^e à la 3^e. Si les enseignants pratiquent déjà régulièrement le croisement des disciplines et la pédagogie par projet, cette systématisation est ressentie par certains comme une remise en cause de l'enseignement par discipline, marqueur identitaire fort dans le secondaire.

Disparition des options latin et grec

L'EPI « Langues et cultures de l'Antiquité » remplace les options latin et grec, jugées trop « élitistes » par le ministère dans la mesure où elles concernent à peine 20 % des

collégiens pour le latin et 3 % pour le grec. Face à la fronde des professeurs concernés, un « enseigne-

ment de complément » a été intégré à l'arrêté. Il permettra aux « élèves volontaires » d'approfondir l'EPI en question, à raison d'une heure hebdomadaire en 5^e, et deux heures en 4^e et en 3^e. Les deux dispositifs doivent permettre de garder le même nombre d'heures d'enseignement que par le passé.

Une IV^e dès la 5^e L'introduction pour tous d'une deuxième langue vivante dès la 5^e rend « obsolète », selon la rhétorique du ministère, les classes bilangues et les sections européennes, jugées elles aussi « élitistes ». Les enseignants d'allemand craignent de voir leur discipline décliner par cette décision. ■

S. GR.

UMP et UDI pour un débat à l'Assemblée

Le chef de file des députés UMP, Christian Jacob, a réclamé mardi 19 mai un débat à l'Assemblée nationale sur la réforme du collège, dénonçant « un véritable mépris du Parlement » et « un coup de force » du gouvernement. « Il est invraisemblable que le seul endroit où l'on ne va pas en débattre soit le Parlement ! Le gouvernement, Manuel Valls en tête, refuse le débat au Parlement (...) sur un thème qui mobilise l'ensemble des Français », a déploré M. Jacob. Invoquant « l'article 50-1 de notre Constitution, qui donne la possibilité d'inscrire un débat à tout moment à la demande d'un groupe parlementaire », le président du groupe UMP a affirmé l'avoir fait lors de la conférence des présidents. Le patron des députés UDI, Philippe Vigier, a formulé la même demande.